

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 113-12

Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans la zone CP-460

OBJET : Le présent règlement vise à modifier les articles 22 et 24 du règlement 113 relatif aux usages conditionnels afin d'ajouter la zone CP-460 à l'usage conditionnel autorisé « Ajout d'un second usage principal à une résidence ».

ARTICLE 1 :

L'article 22, tel que modifié par les règlements 113-1, 113-2, 113-3, 113-4, 113-5, 113-6, 113-7, 113-8, 113-9 et 113-10, est modifié de nouveau afin d'ajouter la zone « CP-460 » à la case des zones « CP-300 et CP-301 » de l'usage conditionnel autorisé « Ajout d'un second usage principal à une résidence ».

ARTICLE 2 :

L'alinéa 2 du paragraphe 5 de l'article 24, tel que remplacé par le règlement 113-2 et modifié par les règlements 113-4 et 113-6 est modifié de nouveau afin de remplacer la zone le texte « CP-300 et CP-301 » par « CP-300, CP-301 et CP-460 ».

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Préparé par

Julie Richer, urbaniste